



INFO ITTERSWILLER



BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL N° 03/2021- MAI

Décisions du Conseil Municipal :

(Voir détail des délibérations en Mairie)

– Présentation de divers devis :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les devis des Etablissements suivants :

- « Walter-Vogt » pour un montant H.T. de 1 190 € pour la reprise du socle sous poteau en chêne et ses fournitures dans le caveau-Salle du Conseil,
- « B2MA » pour un montant H.T. de 473 € portant sur la réfection des fenêtres du caveau-Salle du Conseil qui donnent sur la Route des Vins.
- Ainsi que la future facture des Ets. KOBLOTH portant sur le remplacement de deux rétroviseurs sur le véhicule électrique, pour un montant H.T. de 139 € H.T.

– Revalorisation de l'indemnité des adjoints :

Il est décidé, Avec effet du 01/04/2021, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :

- Au taux de 9.9 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur (actuellement sur la base de l'indice 1027).

– Remplacement d'un agent en congés maladie

Notre agent technique Monsieur Nicolas PIERSON est en arrêt maladie pour plusieurs mois.

Monsieur Sébastien EDOUARD, déjà employé chez nous en période estivale ces dernières années, remplacera notre agent technique en congés maladie à raison de 20/semaine.

I 26.03 - 07 – Compte Administratif et compte de gestion 2020

Monsieur le Maire présente point par point les éléments du compte administratif 2020 et du compte de gestion 2020 (établi par la Trésorerie).

Après avoir examiné article par article les dépenses et recettes de l'exercice 2020 de la commune, le Conseil Municipal, en l'absence de M. le Maire, sous la présidence de M. René STROHM, adopte sans observations le compte administratif présenté ainsi que le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal.

BUDGET GENERAL de la COMMUNE 2020 : (Reste à Réaliser : correspond aux engagements de réalisations prévues en 2020 et à reporter en 2021).

sect °	dép.réalis.	recet.réalis	RESULTAT	result.N-1	solde
FONCT.	183 960,35	227 791,70	43 831,35	45 178,95	89 010,30
INVEST.	88 857,82	69 908,02	- 18 949,80	79 864,74	60 914,94

	272 818,17	297 699,72	24 881,55	125 043,69	149 925,24
--	------------	------------	-----------	------------	------------

RAR +	59 000,00	10 000,00	49 000,00	49 000,00
	29 857,82	en investis. :	- 67 949,80	100 925,24

I 26.03 - 08– Affectation des résultats et Budget Primitif 2021 de la commune

- Après présentation par M. le Maire, article par article du Budget Primitif de l'exercice 2021,
 - Ce budget est approuvé à l'unanimité.*

La section de fonctionnement s'équilibre à : **250 960,30 €**
La section d'investissement s'équilibre à : **208 514,94 € (RAR COMPRIS)**
459 475.24 €.

I 26.03 - 09 – Vote des taux d'imposition 2021

Par délibération du 28/02/2020 le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts locaux à :

- Taxe d'Habitation : 14.91 - Taxe Foncière Bâti : 7.92 - Taxe Foncière Non Bâti : 40.92
À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 21.09 (soit le taux communal de 2020 : 7,92 % + le taux départemental de 2020 : 13,17%).

Il est décidé, suite à ces informations,

- **De prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB : 21,09 %**
- **De ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :**

TFPB : 21,09 % TFPNB : 40,92 %

I 30.04 - 03 – Prêt relais – prêt à court terme

Pour faire face aux besoins temporaires de liquidité de trésorerie et en raison des travaux d'aménagement complémentaires de l'entrée ouest du village et de l'attente du versement de la subvention,

pour assurer la fluidité de trésorerie et la prises en charge des paiements

Le C.M. à l'unanimité,

Donne son accord, pour l'ouverture d'un crédit relais aux conditions comme suit :

- d'un montant de **60 000.00 € auprès du Crédit Mutuel.**
- **sur deux ans,**
- **au taux de 0,38 % fixe sur 2 ans, intérêts payable à la fin de chaque trimestre civil et dès remboursement de la totalité du crédit,**
- **frais de dossier de 150 € payables à la signature du contrat,**
- **Remboursement anticipé à tout moment sans préavis ni pénalité**

----- - 000 0 000 - -----

Voirie : Stationnement – Sécurité – Signalétique :

Promontoire :

La pose du garde-corps est prévue en juillet, la végétalisation (plantation d'arbres et arbustes sera réalisée en automne).

Stationnement :

L'aménagement Ouest nous oblige à revoir la mise en place des panneaux de sécurité. Depuis cet automne, une réflexion est en cours avec le service départemental des routes, sur le stationnement aux entrées du village.

Une nouvelle signalétique sera mise en place au cimetière et l'entrée Sud, un arrêté est en cours de rédaction.

L'emplacement du cimetière sera exclusivement réservé aux visiteurs (cimetière, touristes...) et la durée limitée à 60 minutes dans la journée (de 8 h à 18 h).

Des panneaux signalétiques seront mis en place prochainement.

Nous rappelons que le code de la route autorise le stationnement sur la route à côté du trottoir au sein de l'agglomération.

Petit rappel : Le trottoir à droite situé à la sortie Est du village direction Epfig, n'est pas un emplacement destiné au stationnement.

Sécurité : (Avertissement -contrôles routiers)

Depuis l'automne 2020, des contrôles de vitesse sont réalisés régulièrement dans le village par le peloton autoroutier d'Ebersheim en voiture banalisée. A bon entendeur !

Signalétique Place de la Schernetz :

Conformément à la demande de la commission nationale de fleurissement, des améliorations de balisage vers le village ont été apportées ainsi que pour le stationnement des camping-cars.

Enedis : Changement d'un mât en béton fissuré

Situé près du ruisseau de la « Schernetz » ce mât sera changé probablement le 10 juin ; Un groupe électrogène sera installé le temps de l'intervention, mais nécessitera malgré tout une coupure d'électricité d'une trentaine de secondes (env.) dans la matinée.

Eclairage public :

Des essais lumières (leds) des arceaux de vignes et de la tour de l'Eglise seront réalisés en juin par la société « EIFFAGE ».

Cadre de vie – Culture :

Concours de fleurissement :

Désormais pour participer au concours de fleurissement de l'ADT (Alsace Destination Tourisme), il faudra s'inscrire sur le site. Le lien ne nous a pas encore été communiqué, nous aurons l'information probablement en septembre, nous vous communiquerons ces nouveaux éléments ultérieurement.

Histoire :

Une petite équipe composée de Robert KELLER, Nathalie KIEFFER et Marc ZINCK va vous proposer régulièrement un petit journal « Historique » sur Itterswiller. Ce journal se nomme « Les échos d'Itterswiller »

[Téléchargez le en scannant ce QR code](#)

Clair de rue :

Devrait se dérouler le dimanche 25 juillet 2021 (après-midi).

En raison de la crise, Une décision finale sera prise par la COM.COM. le 26/05/2021

Une réunion publique aura lieu en juin. Une information vous parviendra Ultérieurement.





Informations diverses



Elections :

Les élections Régionales et Départementales

Se dérouleront les 20 et 27 juin 2021. En raison du double scrutin, elles auront lieu dans la salle polyvalente de 8 h à 18 h afin d'accueillir simultanément le bureau des deux élections.

Concernant les mesures sanitaires : Tout sera mis en place pour assurer votre protection :

- Gel hydro-alcoolique, - Masques,

Merci de vous munir de vos stylos personnels :

De couleur Bleu ou noir.

Présentez-vous au bureau sans donner votre carte électorale et (ou) éventuellement votre carte d'identité.

Concernant les procurations : déroge à l'article L.73 du code électoral en permettant à chaque mandataire de disposer de deux procurations.

Depuis le 6 avril 2021, il est désormais possible de remplir sa demande de procuration en ligne sur le site : maprocuration.gouv.fr

Complémentaire de la procédure papier (via un formulaire CERFA), ce nouveau service constitue une première étape vers la dématérialisation des procurations électorales, elle permet un traitement numérique de la demande de procuration. Si l'électeur mandant doit toujours se déplacer physiquement en commissariat ou en gendarmerie pour faire contrôler son identité, les données renseignées sur le site sont communiquées automatiquement par voie numérique au policier ou au gendarme devant lequel l'électeur se présente puis à la mairie de sa commune de vote. L'électeur reçoit un A.R. numérique à chaque étape de la démarche et est informé en temps réel de l'évolution de sa demande.

Voirie- installation de voirie :

• Problème récurrent : Le stationnement !

Le domaine public est ouvert à tous : Piétons, Véhicules (services médicaux, visiteurs...).

Nous vous le rappelons,

« Rangez SVP vos véhicules dans vos cours et garages ! »

• Réseau fibre :

Certains techniciens qui sont chargés de l'installation du réseau de la fibre, pour aller au plus vite, font souvent preuve d'imagination et également de négligence et leur travail est souvent bâclé. Soyez vigilants ! Les malfaçons ne sont pas de la responsabilité et du ressort de la commune. L'installation du câble fibre soit se faire sur l'ancien réseau en cuivre du téléphone.

Cimetière :

L'entretien des abords des tombes est à la charge des concessionnaires.

Merci d'assurer le nécessaire !

(Arrêté du Maire)



° Mairie d'Itterswiller :

Secrétariat de Mairie : Virginie MEYER

Accueil au public : mardi et vendredi de 15 h à 18 heures ou sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :

Mardi et jeudi de 14h15 à 17 h 30.

Vendredi de 8 h 15 à 12 h et 14 h 15 à 17 h 30.

Au 03 88 85 50 12

Courriel : mairie-itterswiller@wanadoo.fr

